



Déclaration préalable au boycott de la CAPA second degré, Orléans le mercredi 22 mars 2023

Jeudi 16 mars, le gouvernement a décidé d'engager la procédure constitutionnelle de l'article 49 alinéa 3 pour adopter sans le concours du travail parlementaire le projet de réforme des retraites.

Cette décision constitue une énième brutalisation à l'égard de notre démocratie pourtant fragilisée.

Les organisations syndicales **SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT, SN FO LC, SUD éducation** ont unanimement fait le choix de ne pas siéger aujourd'hui pour la CAPA d'installation, et c'est une première. Il nous paraît nécessaire de dénoncer le mépris sans précédent de la majorité présidentielle, même si cela nous coûte, car notre souci premier est de défendre le plus justement possible les travailleuses et travailleurs.

Le mépris s'exprime d'abord vis-à-vis des millions de Français-es qui ont fait le choix du moindre mal en élisant un candidat par défaut qui s'était engagé pourtant à ouvrir la voie à une mandature fondée sur la construction du compromis plutôt que celle du froid consensus des pouvoirs exécutif et législatif marchant main dans la main.

Le mépris, les organisations syndicales l'ont ressenti également lorsqu'au soir de manifestations nombreuses et pourtant remarquablement pacifiques, le président a fait le choix du mutisme le plus total. Mais le constat est établi depuis bien longtemps déjà que la parole de cette rue aux accents de révolte ne franchit pas les murs étanches de l'Élysée.

Alors nous nous sommes vainement accroché-es à l'espoir que les derniers soubresauts du corps malade de la démocratie viennent réveiller les consciences à l'Assemblée nationale jusqu'au jeudi 16 mars.

Après la démocratie sociale, c'est donc la démocratie parlementaire qui fait désormais les frais des dérives autoritaires du pouvoir exécutif. Et quand la tête défaille, on doit s'attendre à ce que la colonne vertébrale tienne encore pour que le corps continue d'avancer.

Mais les services du Rectorat, puisque c'est de l'administration dont il est désormais question, souffrent de la désorganisation progressive consécutive aux postes qui diminuent comme dans toute la fonction publique : ils peinent à mettre en œuvre des calendriers trop serrés et des tâches que la transparence des anciennes CAPA rendaient plus justes, malgré l'investissement en temps et en santé même de ces fonctionnaires. Les suppressions de postes ont affecté fortement les services et nous les dénonçons.

Quant à la CAPA, elle doit se doter d'un fonctionnement exemplaire, et non se contenter de missions d'apparat où les représentant-es du personnel serviraient de médiocre caution à une administration n'examinant en réalité plus que les titularisations et les procédures disciplinaires et de licenciement et les contestations d'évaluations (dont les dossiers mis à disposition des commissaires paritaires mettent en exergue une attitude condescendante à l'égard de nos collègues : les réponses du rectorat sont rudes et abruptes, quand on met en comparaison le travail des collègues et la synthèse des évaluations par le rectorat).

Les annonces du Ministre sur le Pacte, comme sa façon d'organiser le bac depuis son compte *Twitter* laissent en effet penser que les courts-circuits autoritaires et brutaux deviennent la façon de faire également dans l'administration.

Par ailleurs, dans le règlement intérieur qui fixe le fonctionnement des instances, seul son président peut, si on en lit l'article 13, décider de suspendre une séance. La parole des organisations syndicales qui y siègent par la légitimité du vote des travailleuses et travailleurs est ainsi confisquée.

Et quel ne fut pas notre étonnement, à la lecture d'une partie 3 qui fait se cumuler toute une somme de bricolages pour tenir ces importantes commissions lors de floues et exceptionnelles circonstances.

Réunions hybrides, interventions en visioconférence ou communications par échanges de mails, l'administration fait entrer les commissaires paritaires dans son ère numérique au détriment de l'examen sérieux des dossiers que nos collègues sont en droit d'attendre de nous lors de ces instances. C'est pourquoi nous demandons que les prochaines CAPA soient réunies en présentiel.

Enfin, il ne suffit pas de mettre des quotas de femmes sur les listes électorales, il s'agit ensuite de créer les conditions pour que les élu-es, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, puissent réellement assumer leur mandat. A ce titre, le mercredi est à proscrire pour les CAPA.

Nous, commissaires paritaires de l'Académie d'Orléans-Tours de la FSU, de la CGT, de SN FO LC et de Sud éducation, prenons nos responsabilités aujourd'hui pour avertir nos collègues et l'administration : le dialogue social est une nécessité à tous les niveaux. Et nous demandons toujours l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui dessaisit les CAPA de quasiment toutes leurs prérogatives.

Pour toutes ces raisons, la décision a été prise de ne pas siéger pour cette première CAPA.

Les élu-es FSU, CGT, SN FO LC et SUD éducation

